



# AVIS DE COURSE

## Coupe Nationale 420

Du 5 au 10 juillet 2016  
Plage de Tresmeur, Trébeurden, Côtes d'Armor  
Autorité Organisatrice : Ecole de Voile de Trébeurden]  
Grade : 4

**Autorités organisatrices :** L'Ecole de Voile de Trébeurden, affiliée à la FFV, associée à Uniqua France, organise, du 5 au 10 juillet 2016, la Coupe Nationale 420, à Trébeurden.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, RCV 2013-2016)
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règles de la classe 420 dont la règle de classe C1.2.1 modifiant la RCV 42
- 1.4 les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 420
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Ecole de Voile de Trébeurden  
3 route de Traou Meur  
22560 Trébeurden**

au plus tard le 30 juin 2016. Au-delà, une majoration sera appliquée (cachet de La Poste faisant foi)

Avec un chèque à l'ordre de « Ecole de voile de Trébeurden ». Si toutefois vous ne pouvez payer par chèque, un paiement en ligne est disponible à l'adresse : <http://marketplace.awoo.fr/36/Product?reference=BTQ022000003620160602115345>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**120€ avant le 30 juin**

**130€ après le 30 juin**

**120€ pour les bacheliers, remboursables en cas de rattrapages**

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription :

Mardi 5 juillet de 10h00 à 17h00

Mercredi 6 juillet de 10h00 à 17h00

##### 5.2 Jauge et contrôles :

Mardi 5 juillet de 10h00 à 17h00

Mercredi 6 juillet de 10h00 à 17h00

##### 5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Courses
Mercredi 6 juillet	15h00	Challenge Maguet
Jeudi 7 juillet	13h00	4 Courses maximum
Vendredi 8 juillet	13h00	4 Courses maximum
Samedi 9 juillet	13h00	4 Courses maximum
Dimanche 10 juillet	10h00	4 Courses maximum

5.4 L'heure limite du départ de la dernière manche du dimanche 10 juillet 2016 sera donnée par avenant le samedi 9 juillet avant 19h00.

**5.5 Mercredi 6 juillet, pot d'ouverture à 18h30**

**5.6 Dimanche 7 juillet, remise des prix au retour à terre**

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 5 et 6 juillet 2016.

6.2 Le challenge Maguet se courra le mercredi 6 juillet 2016 en 1 ou 2 courses en flotte (classement effectué sur les 3 premiers équipages de chaque ligue). Le format de course et les instructions de course seront définis par avenant, le mardi 5 juillet avant 20h00. Seuls les concurrents ayant confirmé leur inscription seront autorisés à participer au challenge Maguet.

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type CONSTRUIT (banane)

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 8. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

#### 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Podium Rond Or
- Podium Rond Argent
- Podium Etrangers
- Podium Filles.

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**Ecole de Voile de Trébeurden**  
**3 route de Traou Meur**  
**22560 Trébeurden**  
[national420@ev-trebeurden.com](mailto:national420@ev-trebeurden.com)  
**02.96.23.51.35**  
**06.07.16.47.69**

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### RRS 64.3

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### RRS 67

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### RRS 70. 5

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 78

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### RRS 86.3

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### RRS 88

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr) , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### RRS 91

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### APPENDIX R

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
(joindre si possible un extrait de carte)

